Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213501067-20251215-D_2025_12_02B-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Nombre de Conseillers Municipaux : **Séance du 15 décembre 2025**

En exercice 13
Présents 12
Votants 12

L'an deux mil vingt quatre
le quinze décembre à vingt heures
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Date de la convocation
9 décembre 2025

Présents (12): **MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, THÉPAUT Isabelle, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, , MANROT Crystel, JACOB Erwan, AULNETTE Maïwenn, BOULIGAND Laëtitia, RENAUD Sébastien, GUIHEUX Monique**
Absents excusés (1): M ROULLEAUX Adrien,
Pouvoir (0):
Madame Myriam RABANNE a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération
N°2025-12-02B DETR demande de subvention aires de jeux dans le parc Marcel Boisnard

Madame le Maire présente le projet de renouvellement des aires de jeux dans le parc Marcel Boisnard. Il convient d'adapter les jeux, de procéder à la mise en conformité et de proposer une réponse en adéquation avec les attentes des différents publics intergénérationnels.

Ce projet semble éligible à la DETR 2026 dans la catégorie 10 Équipements sportifs, Opération : Création, extension, restructuration, réhabilitation, rénovation énergétique, mise aux normes d'équipements sportifs et des aires de jeux ludiques et sportives (skate-park, aire de jeux pour enfants...), à un taux maximum de 30% de la dépense éligible hors taxe.

Le projet concerne l'acquisition de 4 jeux, la réalisation de test de conformité, la fourniture d'un panneau d'information.

Madame le Maire présente le plan de financement du projet :

Dépenses en € HT		TTC	Recettes en € HT	
Travaux d'aménagement	4 000,00 €	4 800.00	DETR 2026 (30%)	6 082.56 €
Devis Arbor Ethique	16 275.19 €	19 530.23	Commune : Auto finance-ment	14 192.63 €
TOTAL	**20 275.19 €**			**20 275.19 €**

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 12 voix pour, 0 abstention, 0 contre
- VALIDE le projet de de renouvellement des aires de jeux pour un montant de 20 275,19 euros HT
- DÉCIDE d'inscrire cette dépense au budget communal 2026
- SOLLICITE une subvention DETR pour l'exercice 2026 auprès de la Sous-Préfecture de Redon
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Adopté. **Pour extrait conforme à l'original.** **Le Maire.**